



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 5 juillet 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

75-8-2022 : Règlement modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Stationnement rue Sainte-Marie

1003-1-2022 : Règlement modifiant le règlement 1003-2001 relatif au comité consultatif d'urbanisme – Conseil local du patrimoine

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 8 juillet 2022.

Brigitte Beuparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, résidant à Lanoraie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 14 h, le 7 juillet 2022, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 juillet 2022.

Brigitte Beauparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe